



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question orale n° 1602

Texte de la question

Mme Annette Peulvast-Bergeal attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions de travail des personnels du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines. Les travailleurs sociaux de ce service mettent en exergue la difficulté d'effectuer leur mission de conseil d'insertion pénitentiaire, dans la mesure où ils sont aujourd'hui trente pour 4 000 détenus, six pour 640 détenus majeurs à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Ces difficultés résultent, d'une certaine manière, de la mise en place de la réduction du temps de travail, qui, d'une part, n'a pas créé d'emploi et qui, d'autre part, en substituant les congés compensateurs par les congés RTT, donne l'impression aux travailleurs sociaux de perdre leurs acquis. Elle lui demande de remédier à cette situation car il en va de l'intérêt du suivi de la population carcérale et, en définitive, d'une meilleure prise en charge socio-éducative.

Texte de la réponse

CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DES SERVICES PENITENTIAIRES DES YVELINES

Mme la présidente. Mme Annette Peulvast-Bergeal a présenté une question, n° 1602, ainsi rédigée :

« Mme Annette Peulvast-Bergeal attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions de travail des personnels du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines. Les travailleurs sociaux de ce service mettent en exergue la difficulté d'effectuer leur mission de conseil d'insertion pénitentiaire, dans la mesure où ils sont aujourd'hui trente pour 4 000 détenus, six pour 640 détenus majeurs à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Ces difficultés résultent, d'une certaine manière, de la mise en place de la réduction du temps de travail, qui, d'une part, n'a pas créé d'emploi et qui, d'autre part, en substituant les congés compensateurs par les congés RTT, donne l'impression aux travailleurs sociaux de perdre leurs acquis. Elle lui demande de remédier à cette situation car il en va de l'intérêt du suivi de la population carcérale et, en définitive, d'une meilleure prise en charge socio-éducative. »

La parole est à Mme Annette Peulvast-Bergeal, pour exposer sa question.

Mme Annette Peulvast-Bergeal. Depuis plusieurs semaines, monsieur le secrétaire d'Etat au patrimoine, les travailleurs sociaux du service pénitentiaire d'insertion et de probation expriment leurs inquiétudes devant les difficultés croissantes qu'ils rencontrent pour exercer leur profession, je dirais même leur mission.

Elles sont de trois ordres.

Il y a d'abord un problème d'effectif compte tenu d'une charge de travail considérable. Ainsi, à Bois-

d'Arcy, il y a six personnes pour 640 détenus majeurs, ce qui est fort peu, reconnaissez-le, et, dans le secteur du Mantois, seulement 199 mesures de suivi sont assurées sur les 340 qui ont été affectées, ce qui laisse supposer une carence notable.

Il y a ensuite le problème de leur statut et de leur mission, face à une population pénale de plus en plus difficile nous en savons quelque chose dans les Yvelines et dans la vallée de la Seine.

Il y a, enfin, la mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Ils ont actuellement l'impression que l'on ne protège pas leurs acquis et même qu'on leur porte carrément atteinte.

Les travailleurs sociaux sont des éléments indispensables à la prévention de la récidive, au dialogue, au lien social. Ils sont aussi nécessaires à l'intérieur qu'à l'extérieur des maisons d'arrêt.

Aujourd'hui, ils éprouvent un profond malaise et s'interrogent, à juste titre, sur la place qu'on veut donner à l'insertion et sur les moyens que l'on veut mettre en place pour faire face à ces problèmes. Pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom de Mme le garde des sceaux, nous donner des éclaircissements à ce sujet ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. M. Michel Duffour, *secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle*. Madame la députée, je vous prie d'excuser Mme Lebranchu qui ne peut être là ce matin.

Vous avez attiré son attention sur les conditions de travail du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines. Vous soulignez notamment les difficultés qui pourraient résulter de la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, réforme qui sera applicable à compter du 1er janvier 2002.

La ministre de la justice, soucieuse des sujétions particulières auxquelles sont confrontés les personnels, sujétions liées à la prise en charge de la population pénale, a obtenu une dérogation au plafond des 1 600 heures annuelles pour les personnels d'insertion et de probation en raison même de la nature des missions assurées. Dans ce cadre, l'ensemble des fonctionnaires voient maintenu le nombre des jours non travaillés. Cette consolidation reconnaît les sujétions particulières liées à la prise en charge des populations placées sous main de justice ainsi que la part horaire supérieure à la durée hebdomadaire des 35 heures.

Par ailleurs, 118 emplois dans la filière d'insertion et de probation et 35 emplois administratifs, soit 153 emplois, ont été inscrits au budget 2002 pour renforcer les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Au total, au cours de la législature, ce sont 550 emplois d'insertion et de probation qui auront été créés, soit une augmentation de plus de 30 % des effectifs.

En ce qui concerne plus particulièrement le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines, les effectifs de référence sont à ce jour de 40 travailleurs sociaux et devraient atteindre les 50 à la fin de l'année 2002.

Les renforcements des services sont donc très nets et ils seront poursuivis, car c'est sur la durée que ces efforts feront pleinement sentir leurs effets pour une meilleure réinsertion des personnes placés sous main de justice.

Mme la présidente. La parole est à Mme Annette Peulvast-Bergeal.

Mme Annette Peulvast-Bergeal. Je prends acte de tout ce qui vient d'être annoncé, sans être entièrement convaincue que cela suffira à résoudre les problèmes que rencontrent ces travailleurs sociaux. C'est donc mieux que rien, mais il faudra consentir un effort supplémentaire et durable dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [Mme Annette Peulvast-Bergeal](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1602

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7150

Réponse publiée le : 19 décembre 2001, page 9510

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 2001